

pas que le ministre soit le seul responsable à ce sujet—servent à quelque fin utile. Ces genres de déclarations n'aident pas à résoudre nos problèmes.

J'ajoute que la mesure à l'étude, qui constitue une attaque massive contre ce qui a été considéré jusqu'ici comme des prérogatives exclusivement provinciales, provoquera inévitablement, si elle devait être adoptée dans sa forme actuelle, plus d'amertume et de confrontation, et nous conduira vers la crise désastreuse d'approvisionnement à laquelle on a fait allusion plus tôt.

Le ministre, ses collègues du cabinet et ses hauts fonctionnaires doivent être assez habiles pour en arriver par la négociation à un accord avec les provinces, accord qui permettra de rétablir cette atmosphère de confiance et d'esprit d'entreprise qui, dans les années qui ont suivi la découverte de Leduc, a permis au Canada d'atteindre à l'autarcie pour des décennies à venir en matière de pétrole et de gaz.

J'ai écouté hier avec stupéfaction des députés de la province de Québec ridiculiser les commentaires de mon honorable ami de Qu'Appelle-Moose Mountain concernant l'attitude des provinces autres que la Saskatchewan et l'Alberta à l'égard de la confrontation constitutionnelle que le gouvernement fédéral semble vouloir à tout prix provoquer. Je dis les avoir écoutés avec stupéfaction, monsieur le président, parce que, le 12 novembre dernier, j'ai écouté un discours de M. Guy Saint-Pierre, le ministre de l'Industrie et du Commerce du gouvernement libéral de la province de Québec, et j'aimerais citer pour la gouverne de ces députés d'en face certains des propos de M. Guy Saint-Pierre sur la question même que nous étudions aujourd'hui. Il a dit, et je cite:

En 1974—à ce carrefour où en est actuellement l'État canadien—le Québec appuie les revendications de l'Alberta. Après tout, nous considérons comme un principe fondamental de la confédération qu'une province jouisse du droit exclusif et suprême de disposer de ses ressources naturelles comme elle l'entend et de prendre les mesures nécessaires pour planifier son développement industriel, libre de toute pression extérieure. Si nous ne respectons pas un tel principe, il ne nous semble pas au Québec que la confédération puisse survivre bien longtemps.

Il poursuit en ces termes:

Ceci dit, vous ne serez pas choqués d'entendre que les tendances centralisatrices d'Ottawa dans le domaine de la distribution de ces ressources et du partage des recettes qui en découlent, ne plaisent pas au gouvernement du Québec. En fait, nous les avons en horreur.

Après avoir observé attentivement les attitudes et les politiques du gouvernement d'Ottawa, nous en sommes venus à la conclusion au Québec que pour une raison ou pour une autre le gouvernement fédéral veut circonscrire les initiatives provinciales en ce qui concerne la distribution des ressources énergétiques et l'utilisation des recettes qui en découlent.

Un peu plus loin, il ajoute:

Nous nous sommes souvent demandé en privé si le gouvernement fédéral n'avait pas accepté de limiter la participation des provinces à la mise en valeur des ressources pour se donner le temps d'élaborer une stratégie de nationalisation partielle des ressources.

Nous nous sommes dit cela en privé, comme je l'ai signalé. Mais je me demande si nos doutes n'ont pas été confirmés. Le Québec voulait devenir actionnaire de la Panarctic Oil. Le gouvernement fédéral a statué que nous n'en avions pas le droit, parce que cela pourrait faire naître de graves conflits d'intérêts.

Après avoir dit cela et s'être fait conseillé longuement et sagement, le gouvernement du Québec accepte la position de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Administration du pétrole—Loi

M. Saint-Pierre poursuit:

Le fédéralisme doit être plus souple. M. Trudeau en a reconnu la nécessité à l'ouverture de la conférence de l'énergie en 1973. Son attitude, dernièrement, semble toutefois indiquer qu'il a fini par rejeter ce principe exigeant la consultation entre les provinces, ainsi que les accords fédéraux-provinciaux librement conclus.

● (2050)

Je dis aux députés d'en face que l'excellent discours de M. Saint-Pierre mérite une étude attentive si l'on veut réellement comprendre les attitudes et les aspirations non seulement des gens des provinces productrices de l'Ouest, mais de tous les Canadiens.

Je dis au ministre, par votre intermédiaire, monsieur le président, qu'il risque fort de faire une grave et tragique erreur de calcul en évaluant le sentiment des Canadiens à l'égard des prérogatives provinciales historiques et leur attitude à l'égard de la confédération. Je conseille au ministre de repenser à sa détermination d'usurper pour le compte du fédéral les droits des provinces en fixant unilatéralement les prix comme le prévoit le bill dont nous sommes saisis.

J'ai écouté attentivement les propos des députés d'en face au sujet de cette législation et de la politique générale de l'énergie. De nombreux points de vue et des opinions intéressantes ont été mis de l'avant. Mais au lieu d'émettre des opinions, j'invite les députés d'en face et le ministre à réfléchir sur certains faits. Les budgets d'exploration pétrolière pour 1975 ont été coupés de 900 millions de dollars. Dans un rapport publié aujourd'hui, Statistique Canada prédit qu'une réduction des dépenses d'exploration de 800 millions de dollars entraînera une perte de 54,800 emplois en un an, et par voie de conséquence une baisse des ventes de \$973 millions dans d'autres industries.

Le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et ses collègues du gouvernement doivent assumer leur juste part de la responsabilité pour ces résultats, dont j'estime qu'il n'est pas exagéré de dire qu'ils seront catastrophiques. Nous en sommes enfin au point où les calculs de l'industrie quant aux approvisionnements à venir et aux réserves prouvées de pétrole et de gaz correspondent à peu près à ceux de l'Office national de l'énergie. Au lieu de faire face à la situation de façon positive, par des politiques d'encouragement conçues pour permettre à l'industrie de répondre aux besoins de l'avenir, le gouvernement a créé une situation intenable et l'industrie s'esquive.

Je me soucie vraiment—et j'espère que mes propos traduisent cette inquiétude—du consommateur canadien qui souffrira le plus d'un long conflit entre le gouvernement fédéral et les provinces au sujet des industries extractives. La politique de négociation, de conciliation, de consultation et de coopération entre les deux niveaux de gouvernement a toujours été celle de notre parti et même celle du parti du ministre. Les dommages aux complexes rouages de la délicate structure confédérale, qui sont l'œuvre de décennies, seraient tragiques et possiblement irréparables si le gouvernement continue dans la même voie. L'intérêt des provinces pétrolières n'est pas le seul en cause; les articles 36 et 52 du bill mettent plutôt en danger les droits de toute province jalouse de ses prérogatives.

Renoncer—terme qui n'est pas péjoratif dans ma bouche parce que la retraite serait honorable étant donné l'important enjeu constitutionnel—à son intransigeance actuelle, réouvrir des négociations avec les provinces concernées et chercher une solution par le consentement et la consultation et non par l'affrontement, est la politique qu'avec la plus grande sincérité j'exhorte le ministre à adopter.